Municipalité de Châtillon JU

PROCES – VERBAL ASSEMBLEE COMMUNALE N° 2026.06.18

Date :	**Jeudi 18 juin 2026**	Ouverture : 20 h 00	Clôture : 20h40
Lieu :	Salle Communale, route de Courrendlin 3 - Châtillon		

Présidence : Monsieur Philippe Marmy

Protocole tenu par : Mme Myriame Beuret, secrétaire communale

Participation : 12 ayants droit

Scrutateurs : Le Président se propose en tant que scrutateur. Sa proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Excusé : M. Gilliotte Lionel, conseiller communal, est excusé.

Silence pour les disparus : L'assemblée observe une minute de silence à la mémoire de :

- M. Cortat Jules

Assemblée communale jeudi 18 juin 2026 à 20h00, salle communale, route de Courrendlin 3.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière assemblée ;
2. Prendre connaissance et approuver les comptes communaux de l'exercice 2025 et voter les dépassements budgétaires ;
3. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale peut être consulté au secrétariat communal et sur le site internet de la commune.

Le Président rappelle que cet ordre du jour a été publié dans le JO N° 21 du 5 juin 2026 ainsi que par voie de tout ménage N° 4 de juin 2026.

Aucune modification n'est demandée à cet ordre du jour qui est ainsi accepté par l'assemblée communale.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal de l'assemblée du 16 décembre 2025 pouvait être consulté au Secrétariat communal, sur le site internet de la commune et avant l'assemblée.

Le Président de l'Assemblée, M. Marmy Philippe, demande à l'assistance si la lecture du PV de la dernière assemblée est exigée. Personne ne se manifeste en faveur de la lecture de ce PV.

M. Marmy rappelle que les procès-verbaux des Assemblées communales peuvent être consultés en tout temps à l'administration communale.

Aucune intervention, aucune objection au sujet de ce PV, le Président passe au vote. Le PV est approuvé à l'unanimité avec remerciement à son auteure.

2. Prendre connaissance et approuver les comptes communaux de l'exercice 2025 et voter les dépassements budgétaires

La Parole est donnée à M. Mittempergher pour l'entrée en matière.

M. Mittempergher présente le résultat des comptes 2025.

Le président passe au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le président redonne la parole à M. Mittempergher.

Le détail des comptes est présenté et quelques informations sont données notamment sur les dépassements budgétaires.

Fonction 0 : Administration générale M. Mittempergher relève un surcoût des honoraires administratifs en lien avec notre fournisseur informatique actuel.

Fonction 1 : Ordre et sécurité publique Nous avons eu moins de frais cadastraux en 2025.

Fonction 2 : Formation La fonction 2 comprend principalement les charges liées en lien avec les écoles venant soit du canton soit des communes voisines. Au niveau du bâtiment scolaire, un corps de chauffe a été installé dans le chauffe-eau, des tuiles remplacées sur le toit et des vannes thermostatiques changées.
Au niveau de l'école secondaire, les frais de la commune de Courrendlin sont moins importants que budgétisés. Nous n'avons actuellement aucun élève en école privée.

Fonction 3 : Culture, sport Les coûts ont été fidèles au budget. L'amortissement de la place de jeux a été ajouté.

Fonction 4 : Santé Cette fonction comporte principalement des cotisations à diverses associations et l'abonnement du défibrillateur.

Fonction 5 : Prévoyance sociale Comme pour la fonction 2, il s'agit principalement de charges liées cantonales en lien avec l'AVS, les prestations complémentaires, le social, etc. Nous avons enregistré une naissance de plus que budgétisé.

Fonction 6 : Routes et transports Il s'agit ici du déneigement, balayage, etc. Il y a également la première partie de l'étude pour la piste cyclable et la réfection de la route de Courtételle. Nous devons également relever une augmentation des coûts des transports publics.

Fonction 7 : Environnement et aménagement local Eau potable : Il n'y a quasiment pas eu d'achat d'eau à Rossemaison. Une attribution au fond est effectuée en plus du maintien de la valeur.

Eau usée : Les prestations de tiers sont plus élevées en raison de différentes demandes auprès de l'ingénieur conseil pour des dossiers particuliers. La participation au SEDE est légèrement plus faible que budgétisée. Une attribution au fond est effectuée en plus du maintien de la valeur.

Déchets : Les coûts en lien avec la déchetterie sont plus élevés mais une attribution au fond à tout de même été effectuée.

Cours d'eau : Les coûts sont faibles. Ils concernent les fauchages et la création du PAI. Un montant a été attribué au fond.

Autres : Nouvelle imputation des taxes électriques, selon directive du canton. Les autres coûts sont semblables au budget. L'étude du PAL est amortie pour la première fois.

Fonction 8 : Economie publique Cette fonction concerne principalement la participation aux ouvrages collectifs.

Fonction 9 : Finances, impôts Les rentrées d'impôts ordinaires sont en augmentation. Un versement de CHF. 300'000.- a été effectué à la réserve de politique budgétaire. Cette réserve a pour but de lisser les comptes à l'avenir, notamment en cas de mauvais résultat.

Résultat : Les comptes 2025 se soldent sur un excédent de produits de CHF. 63'911.80

Le bilan est ensuite présenté et détaillé. La dette communale a diminué en 2025, notamment la dette nette par habitant.

M. Mittempergher présente également un tableau récapitulatif des rentrées fiscales.

Le rapport de l'organe de révision est présenté de manière résumée. L'organe de révision recommande à l'assemblée d'approuver les comptes 2025 présentés.

Le président des assemblées donne la parole à l'assemblée pour les éventuelles questions/remarques.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote

DECISION :

L'assemblée accepte les comptes 2025 et les dépassements budgétaires à l'unanimité.

3. Divers

Le président donne tout d'abord la parole au Conseil pour différentes informations :

- Traversée du village : M. Mittempergher donne le résultat de la votation du 14 juin 2026 et remercie les citoyens de leur confiance. Concernant le planning, M. Rossé précise que les travaux pourraient débuter au printemps prochain au plus vite.

- PAL : M. Mittempergher informe que seul de plan directeur communal a été validé à ce jour. Les autres documents sont en attente. Le canton ne s'est pas encore prononcé

- Piste cyclable et route de Courtételle : M. Gagnebin donne des informations sur l'avancée du dossier. Le bureau Afry a repris l'étude du projet et certains éléments ont été revus. L'objectif est de valider le crédit lors de l'assemblée de décembre. Les travaux sur Châtillon seraient effectués en 2028.

- Cyberadministration des communes : il est dorénavant possible de commander des documents via le guichet virtuel, notamment les attestations de domicile.

Le président passe maintenant la parole à l'assemblée.

- **M. C R** : Une mesure du PGEE a été discutée lors de l'assemblée du budget et M. C a fait une intervention pour privilégier le déversoir d'orage direction de Courrendlin. Cet objet devait faire partie de la première partie de la traversée du village. Or, cet élément n'apparait pas et les secteurs définis ne résoudront pas les problèmes d'inondation.
    - **M. Rossé Jonas** répond que ce déversoir d'orage ne sera pas nécessaire avec la réalisation des travaux aux Oeuchattes et Grands-Clos.

- **M. C R** est certain que, sans ce déversoir d'orage, le problème ne sera pas résolu.
- **M. Mittempergher** précise qu'il y aura à l'avenir deux conduites qui diviseront les eaux. Des calculs ont été effectués par l'ingénieur avec prise de niveaux. Un plan est présenté avec la situation actuelle.
- **M. Rossé Jonas** montre les futures conduites et les chambres prévues.
- **M. C R** ajoute que les conduites sont trop petites donc ces travaux ne règleront rien.

- **M. R J** : en cas d'inondation, l'eau sortira dans le champ. Il estime trop facile d'inonder le champ sans aviser le propriétaire
  - **M. Rossé Jonas** précise que ce cas de figure ne se présentera que rarement.

La parole n'étant plus demandée, le président clos cette assemblée. Il souhaite à toutes les personnes présentent un bel été.

L'assemblée est levée, il est 20h40.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Président des assemblées — La Secrétaire

Philippe Marmy — Myriame Beuret